



Union Patriotique

DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs, souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !

V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine

de 7 à 9 h. du soir

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion extraordinaire du 7 Septembre

Le Comité s'est réuni extraordinairement le 7 septembre, à neuf heures du soir, pour recevoir son président d'honneur, M. Ferdinand Brunot, de passage à Lyon.

M. Sanaoze, président, a souhaité à M. Brunot une amicale bienvenue, au nom du Comité tout entier, dont il a exprimé les sentiments inaltérables d'affection et de reconnaissance. Il l'a félicité de la récente décision ministérielle, qui aux fonctions que remplit notre président d'honneur à la Sorbonne, a joint celles de maître de conférences à l'École normale supérieure.

Un entretien cordial s'est ensuite engagé entre les membres du Comité et M. Brunot qui a fourni divers renseignements fort intéressants.

A la demande de M. Sanaoze et du Comité, à l'unanimité, M. Brunot s'est engagé à venir présider notre prochaine Assemblée générale et à y faire une conférence.

La séance a été levée à dix heures et demie.

Réunion mensuelle du 27 septembre

M. Sanaoze, président, déclare la séance ouverte à neuf heures.

CORRESPONDANCE

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, lecture est faite de la correspondance.

M. J. Brac de la Perrière, président de la *Sentinelle*, fait part au Comité de la réception cordiale et sympathique réservée à sa Société, lors du dernier Concours de Tours, par l'*Union patriotique d'Indre-et-Loire*, et notamment par M. le docteur Héron, président.

L'*Avenir* de Lyon remercie l'*Union patriotique* et l'invite à venir se rendre compte de la nouvelle organisation de son local.

FÉLICITATIONS ET CONDOLÉANCES

Le Comité a le plaisir de féliciter M. le docteur Chambard-Hénon de l'heureuse naissance de son petit-fils, Pierre Legouis.

Notre Association exprime ses condoléances respectueuses à la famille de M. le commandant Faurax, mort pour la Patrie au Dahomey.

ADHÉSION

La *Compagnie active des Sauveteurs volontaires du Rhône* déclare donner son adhésion à l'*Union patriotique*, ce dont elle est vivement remerciée.

DONS

M. Calliet, membre donateur, avec sa générosité accoutumée, fait au Comité un nouveau don de cinquante francs, et annonce qu'il offrira divers objets en prix, à la fin de l'année.

PRIX DIVERS

Le Comité vote en faveur de M. Charles Favre, sauveteur, une médaille d'argent et un diplôme, et délègue M. Calliet pour en faire la remise à la fête annuelle des *Sauveteurs volontaires*, le 2 octobre.

Les demandes de la *Française* de Lyon, de la *Stéphanoise* et de la *Patrie* (Société colombophile) sont favorablement accueillies.

DÉLÉGATIONS

Les délégations à la *Vaillante* de Lyon, à Saint-Etienne et à Beaujeu, sont maintenues comme précédemment.

L'*Union patriotique* sera représentée par plusieurs membres à la 9^e fête annuelle de la *Française de Lyon*, qui sera donnée le 2 octobre, au Cirque Rancy, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Polonus, notre premier vice-président.

LE COURS DE MONITEURS

La deuxième séance du cours de Moniteurs a eu lieu le 11 septembre, à 8 heures du matin, au gymnase de M. Pogens, sous la direction de MM. Honoré, Maufroy et Lambrechts.

Le programme comprenait : barre fixe, anneaux, barres parallèles, ensemble avec barres, école d'intonation.

3^e Séance, le dimanche 9 octobre.

LE CONGRÈS DE BORDEAUX

M. Sanaoze, présente un intéressant résumé des travaux du Congrès des Sociétés de secours mutuels tenu à Bordeaux, du 19 au 26 septembre, et auquel il a pris part en qualité de délégué de la *Soierie Lyonnaise* (183^e).

Notre président a constaté avec joie le développement de plus en plus grand de l'esprit de solidarité dans notre pays, où l'on compte actuellement 15 à 16 cent mille mutualistes.

La question capitale du Congrès de Bordeaux a été celle de l'abaissement de la rente par l'Etat, réduction qui a causé le plus grand préjudice aux Sociétés de secours mutuels.

Plusieurs solutions étaient en présence. M. Vermont, de Rouen, préconisait l'idée d'un taux de faveur, ce qui eût créé deux catégories de rentiers.

M. J. Dumond, de Lyon, a plaidé avec éloquence la cause de la conciliation entre les Sociétés et l'Etat, qui peut aisément trouver une compensation sous forme de subvention en faveur de l'œuvre de la mutualité.

Avec un patriotisme digne d'éloges, le Congrès s'est rallié à l'opinion de M. J. Dumond, qui était, du reste, celle des mutualistes lyonnais.

D'autres questions importantes ont été également résolues sous forme de vœux.

En somme, le Congrès de Bordeaux a été une éclatante manifestation des tendances générales d'entente et de con-

corde entre Français ; il a montré l'union de toutes les opinions, de toutes les catégories sociales sous le drapeau de la solidarité nationale. Ce Congrès restera comme une éloquente protestation contre la réunion de Marseille, où la Patrie française a été si étrangement reniée, en présence d'un véritable agent du gouvernement allemand.

M. Sanaoze a assisté, le 22 septembre, au défilé et à la fête des Sociétés de gymnastique de Bordeaux, et a été vivement frappé de l'excellente tenue et de la correction des gymnastes de cette ville.

M. Dreux, délégué de Tours, a été spécialement chargé par lui de présenter nos salutations amicales à M. le Dr Héron et à l'*Union patriotique d'Indre-et-Loire*.

Le V^e Congrès aura lieu en 1895, à St-Etienne.

A AVIGNON

M. Giraudon, ancien président de l'*Association des Etudiants des Facultés de Lyon* fait part au Comité d'une conférence donnée par lui, le 3 septembre, à la Société des Alsaciens-Lorrains, à Avignon, et veut bien s'offrir à servir d'intermédiaire entre les *Patriotes de Vaucluse* et l'*Union patriotique du Rhône*.

Le Comité remercie chaleureusement M. Giraudon, pour son précieux concours, et surtout pour le zèle avec lequel il plaide, dans son département, la cause sacrée des exilés d'Alsace-Lorraine.

UNION PATRIOTIQUE DE L'AIN.

Sur la proposition de M. Sanaoze, le Comité vote des félicitations à nos amis de Bourg pour le succès considérable de l'œuvre du Monument des Enfants de l'Ain; les souscriptions atteignent, au 6 septembre, le chiffre élevé de 12,590 francs.

De même, pour la création de l'*Union gymnastique de l'Ain*, définitivement fondée, et assurée de l'adhésion de toutes les Sociétés de gymnastique du département.

Le Congrès de fondation aura lieu le 6 novembre prochain, à Bourg, à l'occasion de la Fête annuelle de l'*Alouette des Gaules*.

UNION RÉGIONALE DES TIREURS.

M. Sanaoze demande également que des félicitations soient adressées à M. Ed. Jantet, de Pontarlier, ainsi qu'au *Tireur du Sud-Est*, pour leur projet de création d'une *Union régionale des Tireurs*, dont nous parlons plus loin.

A l'unanimité, le Comité s'associe chaleureusement au vœu de son président, qui rappelle que cette proposition est entrée depuis longtemps dans les vues de l'*Union patriotique*.

ADHÉSIONS.

M. Sanaoze présente les adhésions de M. J. Dumond, directeur de la Caisse d'Épargne de Lyon et de M. Simonet, capitaine de l'armée territoriale.

Ces adhésions sont reçues avec la plus vive reconnaissance.

La séance est levée à 10 heures 45.

A AVIGNON

Nos adhérents se souviennent du rôle important qu'ont joué nos étudiants lyonnais et leur ancien président, M. Giraudon, au cours des fêtes de Nancy.

A ce propos, nous extrayons avec plaisir du *Mistral*, un journal d'Avignon, le compte rendu suivant d'une conférence, faite le 3 septembre dernier, par M. Giraudon à la société des Alsaciens-Lorrains de cette ville.

La séance a été ouverte par le président de la Société qui dans une allocution émue, a rappelé la mort de l'estimé commandant Bouvier et a invité les assistants à se lever en l'honneur de sa mémoire. La parole a été ensuite donnée à M. Giraudon. Le jeune conférencier, dans un langage élevé et empreint d'un profond patriotisme, a raconté son voyage aux fêtes de Nancy, comme représentant officiel de l'Université lyonnaise.

Au cours de ce voyage, il s'est rendu en Alsace-Lorraine, à Metz et à Strasbourg; le récit des péripéties par lesquelles il a passé dans ces deux villes a été écouté avec un vif intérêt par les membres de la Société.

Les éloquents paroles de M. Giraudon ont fait passer dans son auditoire toutes les émotions qu'il a éprouvées lui-même en parcourant nos provinces perdues. L'orateur a montré que la manifestation faite au grand-duc de Russie par les étudiants français avait été un bien reconfortant spectacle. Il a confondu « ceux qui pensent que la jeunesse d'aujourd'hui ne vaut pas celle d'hier et qu'en cette misérable fin de

« siècle elle ne serait plus capable des mêmes sacrifices et « des mêmes dévouements pour le triomphe d'une idée « généreuse. »

A Metz et à Strasbourg, le président des Etudiants de Lyon a pu se convaincre que la population alsacienne est restée française; l'accueil qu'il a trouvé chez elle le lui a bien prouvé.

M. Giraudon a terminé : « A ceux qui disent que la revanche n'est qu'un mot, bon tout au plus à exciter quelques enthousiasmes ridicules, et qui pensent que l'annexion de l'Alsace-Lorraine est un fait accompli, que l'on doit accepter comme tel, à ceux-là je fais un souhait : qu'ils aient comme moi la bonne fortune d'aller parcourir les pays frontalières et les provinces annexées, ils redeviendront de ce voyage avec des sentiments transformés, avec un patriotisme régénéré, plus solide, plus fort, plus digne de la France et plus digne d'eux ! »

UNION GYMNASTIQUE DE L'AIN

L'*Union gymnastique de l'Ain* est définitivement fondée, grâce à l'entente de toutes les Sociétés du département.

Se basant sur les documents reçus des diverses associations de France, MM. Donet et Perrin, président et vice-président de la *Trévoltienne* de Trévoux, ont rédigé un projet de statuts, publié intégralement dans le dernier bulletin de l'*Union patriotique de l'Ain*.

Ces statuts sont rédigés dans un esprit très éclairé; la cotisation est réduite dans la plus large mesure. Chaque année, le bureau sera transporté dans la ville désignée pour la Fête de l'Association.

Le 6 novembre prochain marquera la date du Congrès de fondation.

Nos compliments aux gymnastes de l'Ain qui, faisant leur profit des expériences acquises et des nouvelles méthodes, vont s'appliquer, dans une entente fraternelle, à développer et à faire rayonner dans leur département l'institution nationale de la gymnastique.

UNION RÉGIONALE DES TIREURS

Dans son numéro du 25 septembre dernier, le *Tireur du Sud-Est* renferme une importante proposition de M. Ed. Jantet, de Pontarlier, à laquelle l'*Union patriotique du Rhône* donne son entière approbation.

M. Jantet propose la création d'Unions régionales de tireurs qui formeraient comme autant de sections de l'*Union nationale des Sociétés de Tir de France*.

Les arguments qu'il met en avant sont de premier ordre :

« Dans un champ d'action limité, dit-il, l'initiative privée peut se donner carrière; les expériences peuvent se faire sur une échelle restreinte, sauf à être abandonnées sans grande perte si elles ne réussissent pas ou à être adoptées par les voisins si elles sont bonnes et donnent de fructueux résultats. Il est facile de réunir dans un but commun les efforts de vingt ou trente Sociétés que la distance ne sépare presque pas, dont les délégués peuvent se joindre, avec une faible dépense, pour une discussion rendue facile par un échange sans cesse renouvelé d'idées, dans les rencontres fortuites et nombreuses d'habitants du même pays. »

« Le but que se proposerait l'*Union* serait de favoriser la création de nouvelles Sociétés de tir dans la province, au moyen de conseils et de subventions. Elle aurait aussi pour mission l'établissement, tous les deux ans, d'un tir provincial au stand d'une Société que choisirait le Comité, en se préoccupant uniquement de l'intérêt de l'*Union*, des offres faites par la ville dans laquelle devrait se tenir le Concours et des facilités d'accès. Elle imposerait à la Société sollicitant le tir provincial certaines obligations d'aménagement de stand et de cantine, laisserait à cette Société les chances et les bénéfices de certaines catégories de cibles, et se réserverait les chances et les bénéfices de certaines autres.

« Au-dessus de ces *Unions régionales*, l'*Union nationale des Sociétés de tir de France* garderait son rôle, plus res-

treint comme matières, mais plus général comme champ d'action. »

Dans l'intérêt général, nous ne pouvons que souhaiter vivement la réussite de ce projet, appelé à assurer une nouvelle impulsion à l'œuvre nationale du tir.

LE ROLE SOCIAL DE L'OFFICIER

Sous ce titre, la *Revue des Deux-Mondes* a publié une étude importante dont la signature anonyme voile le nom d'un officier distingué de l'état-major, attaché au ministère de la Guerre. Nos adhérents nous sauront gré d'en donner ici un résumé.

Tout d'abord, l'auteur félicite avec raison les hommes éminents qui, comme M. Lavis, M. de Vogüé, etc., veulent entraîner l'élite intellectuelle de la nation dans la voie d'un véritable apostolat qui doit succéder à des traditions d'indifférence et d'égoïsme.

« Tous, ils ont réveillé dans cette jeunesse le sens de l'action; tous, sans y attacher toujours le même sens, ont placé au premier rang le devoir social. En montrant la grandeur du but, ils n'ont pas dissimulé les épreuves du chemin, les préjugés à vaincre, les routines à briser, et, dès qu'il s'agit d'aller au peuple, la difficulté de l'aborder et de le convaincre pour qui n'en porte pas le vêtement et n'en parle pas la langue.

« Incontestablement, il y a là un mouvement, un souffle de générosité et de dévouement. Il semble que cette génération prenne conscience du grand rôle qu'elle pourrait remplir. Et quel rôle! A l'état de guerre haineuse et violente qui sépare stérilement les enfants du même sol, de parti à parti, de classe à classe, substituer la recherche pacifique et féconde des problèmes posés par la révolution industrielle et économique de ce temps: marcher, non plus la revendication ou la répression au poing, mais la main dans la main, dans la large et noble voie du progrès social.

N'existe-t-il donc pas « un cadre » spécialement indiqué pour ce grand rôle, se demande l'auteur?

« Ce cadre est tout formé, continue-t-il, destiné par son essence à exercer la direction temporaire, non pas seulement d'une fraction, de la majorité même, mais de la totalité de la jeunesse; c'est le corps des vingt mille officiers français.

« Depuis l'application intégrale du service obligatoire, c'est-à-dire depuis hier, c'est de vingt à vingt-trois ans, toute la nation, sans exception, qui passe entre ses mains; nul n'y échappe. Il ne s'agit plus ici de tel ou tel groupe de travailleurs; tous, ouvriers de la main et de la pensée, lettrés et ignorants, propriétaires et laboureurs, reçoivent, pendant une période de leur vie, l'empreinte d'un lieutenant, d'un capitaine, d'un colonel. A ce fait tout nouveau doit répondre forcément un développement du rôle de l'officier.

« Nul n'est, en effet, mieux placé que l'officier pour exercer sur ses subordonnés une action efficace. En contact immédiat avec eux, il partage entièrement leurs travaux, leurs fatigues, et n'en tire néanmoins aucun profit. Son gain ne dépend pas, comme celui des industriels, de la peine de ses hommes. Leurs intérêts sont, non plus opposés, mais semblables. L'autorité, dont il est investi repose sur la loi, elle a une sanction légale, elle échappe à toute discussion, à tout compromis, lui-même est soumis à cette discipline inflexible. Des règlements précis fixent la limite de ses exigences professionnelles. Tout concourt à dégager son indépendance personnelle et le désintéressement de son action.

« C'est donc un merveilleux agent d'action sociale. Quel intérêt n'y aurait-il pas, si l'on se place au point de vue d'où nous sommes partis, à ce qu'avant tout autre il fût animé de l'amour personnel des humbles, pénétré des devoirs nouveaux qui s'imposent à tous les dirigeants sociaux, convaincu de son rôle d'éducateur, résolu, sans rien modifier à la lettre des fonctions qu'il exerce, à les vivifier par l'esprit de sa mission?

« Et pourtant, il est le seul à qui l'on ne songe pas. »

L'écrivain fait ensuite le tableau des progrès réalisés dans l'esprit général de l'armée, de ceux qu'on peut attendre encore et rappelle les beaux enseignements du général russe Dragomiroff concernant la mission morale de l'officier.

« Un corps d'officiers très distingué, laborieux, dévoué à ses devoirs professionnels, dit-il, a sur l'âme de l'armée une

action médiocre, tandis que le corps des officiers russes, par exemple, qui compte des personnalités éminentes, mais dans sa moyenne est, croyons-nous, moins cultivé que le nôtre, exerce sur l'âme de son armée une action immédiate et forte parce qu'il est pénétré de cette idée de patronat, de devoir social, qui fait défaut chez nous. »

Cette action, quelle peut-elle être? L'auteur en montre la base dans un état d'esprit nouveau, déjà compris par beaucoup d'officiers, et qui les porte désormais à se préoccuper avant tout de l'ouvrier (le soldat), alors qu'il était de règle autrefois d'étudier presque uniquement l'outil (canon, fusil, cheval). L'essentiel est de connaître parfaitement les hommes dont on a charge, leurs familles, leurs antécédents, leurs aptitudes, leurs ambitions. Rien de plus facile au cours des repas, marches, passages, etc.

L'officier, investi du rôle permanent de justicier, est l'arbitre entre le sous-officier et le soldat. Il lui appartient donc de veiller au bon choix des sous-officiers et de détruire à l'avance tout germe de mécontentement.

Avec l'auteur, nous considérons l'officier comme le facteur principal de cette idée nouvelle qu'à l'obligation légale du service militaire correspond l'obligation morale de lui faire produire les conséquences les plus salutaires au point de vue social.

Quels seront les résultats à espérer de cette nouvelle éducation nationale?

« Chez le soldat: au point de vue social, pacification des esprits soumis à ce régime rendus plus réfractaires aux excitations de la haine des classes. Aujourd'hui déjà, revenus au pays, les soldats dont l'officier a gagné la confiance et l'estime restent volontiers en relations avec lui, nous en avons le témoignage, et ne manquent jamais de protester en ce qui le concerne contre les accusations dont les orateurs de cabaret accablent la corporation tout entière et avec elle le bourgeois, le patron, parmi lesquels elle est censée se recruter. Que ces exceptions se généralisent, qu'elles deviennent la règle, que le soldat, c'est-à-dire le peuple tout entier, ne rapporte du temps de son service que le souvenir d'une autorité bienfaisante, juste et respectable, et les accusations de ce genre seront sans crédit, les publications hostiles sans portée.

« Au point de vue militaire, il nous semble ressortir suffisamment de ce qui précède, que cette prise morale de la troupe est devenue une nécessité moderne. De la brièveté du temps de service et de l'espacement croissant des guerres, il résulte que, lors de la prochaine lutte, tout soldat verra le feu pour la première fois, et quel feu! — Le feu le plus meurtrier lancé d'une distance inconnue par une main invisible, — la guerre la plus terrible sans aguerissement préparatoire, — Ah! devant une telle violence faite à tous les instincts naturels, l'instruction professionnelle, la discipline matérielle, les moyens répressifs feront triste figure si l'officier n'a pas d'autre secret au service de son autorité et si son regard, sa parole, son cœur, n'ont pas su, dès le premier jour de leur rencontre, trouver le chemin de ces yeux, de ces oreilles, de ces cœurs d'enfants soumis brusquement à l'horreur d'une telle épreuve.

« Envisager le rôle de l'officier sous cet aspect nouveau d'agent social, appelé par la confiance de la Patrie moins encore à préparer pour la lutte les bras de tous ses enfants qu'à discipliner leurs esprits, à former leurs âmes, à tremper leurs cœurs, n'est-ce pas, loin de l'amoindrir, l'élever dans les plus vastes proportions, le faire presque plus grand dans la paix que dans la guerre, et proposer à son activité l'objet le plus digne de l'enflammer?

« Tous les Français comprendront ainsi que sur les ruines des hiérarchies disparues, la nécessité sociale de la discipline, du respect et de l'abnégation ne cessera pas d'être — et que l'armée sera toujours la meilleure, sinon la seule école, où s'apprendront ces vertus.

L'écrivain adresse un appel ardent aux maîtres chargés de l'enseignement à tous les degrés.

« Nous voudrions, dit-il, en terminant, que les voix les plus hautes, à la Sorbonne, à l'École normale, fissent entendre les paroles fécondes qui, se répandant à travers le corps enseignant jusqu'au plus humble maître d'école, porteraient partout cette conviction que l'obligation du service militaire, au lieu de se présenter comme un arrêt déplorable dans le développement commencé, doit devenir le complément salutaire et fécond de toute éducation. »

ANNIVERSAIRE

Heure poignante, solennelle, terrible!

Le 30 septembre 1872, à minuit, les Alsaciens et les Lorrains qui n'avaient pas opté pour la France allaient cesser d'être Français.

Quelle douleur! Le déchirement allait venir. Jusqu'alors on n'avait pas compris toute l'effroyable portée de ce mot: *la conquête*. Maintenant c'en était fait. La main brutale du Germain allait séparer les frères entr'eux, cadencasser — non pas pour jamais, mais pour de longues années — l'Alsace et la Lorraine.

La Prusse était d'ailleurs jusqu'à la fin usurière et perfide. Le 14 septembre 1872, le *Journal Officiel* français avait publié une note d'où il résultait que, d'après l'interprétation donnée par le gouvernement de Berlin, à l'article 2 du traité de Francfort, du 10 mai 1871, les Français résidant en Alsace-Lorraine et non originaires des territoires annexés devaient se soumettre, comme les Alsaciens-Lorrains d'origine, à la formalité de l'option, s'ils voulaient conserver leur nationalité.

On savait déjà que le gouvernement prussien, contrairement à l'opinion du gouvernement français, refusait aux mineurs le droit d'opter pour la nationalité française, avec assistance de leur représentant légal, et quelle que fût la nationalité pour laquelle leurs parents opéraient personnellement. Mais la note du *Journal Officiel* révélait une prétention plus exorbitante encore.

« L'origine est-elle donc, d'après les Allemands, la base de la nationalité? demandait un publiciste. Oui, si la personne est alsacienne de naissance; non, si elle est née dans un département français; car si un Breton ou un Marseillais est actuellement domicilié en Alsace-Lorraine, le gouvernement impérial a la prétention qu'il perde, par le fait de son domicile, sa nationalité d'origine, qu'il soit Allemand de droit, et ne puisse rester Français qu'au moyen d'une option. Deux caractères pouvaient servir à déterminer à quelle nationalité on appartiendra de plein droit, et sans avoir besoin d'opter: ce sont l'origine et le domicile. On voit que la prétention du gouvernement allemand est de prendre pour caractéristique de la nationalité, ici l'origine sans le domicile, là le domicile, sans l'origine, suivant les circonstances et en vue de conserver le plus possible de sujets. »

L'Alsace et la Lorraine allaient fournir d'ailleurs un grand spectacle au monde et la Prusse devait perdre la plupart de ceux qu'elle avait conquis. Encore ne saurait-elle se targuer d'avoir les âmes de ceux qu'elle a conservés. Pour les premiers, la date terrible était le 30 septembre. Pour les autres, il y avait une autre date, une seconde échéance plus redoutable, le 6 octobre! Cette date-là ne connaissait ni choix ni option; elle ne fermait pas, comme la première, la porte de l'exil, elle mettait le sceau suprême à l'esclavage: c'est la date du jour ou commençait ce qu'un journal anglais, le *Spectator*, appelait énergiquement « la torture de la conscription. » — « La conscription, ajoutait-il, pour ces fils ou frères de Français, qui peut-être furent mortellement frappés il y a deux ans par les balles allemandes! »

« En ce moment, ajoutait l'écrivain anglais, lorsque le terme fatal approche, les murs des villes et des communes d'Alsace-Lorraine sont couverts d'affiches officielles adressées aux adolescents ayant atteint l'âge militaire, pour leur donner l'ordre de comparaître sans faute devant les bureaux de conscription... Avant le 6 octobre! Lorsque les provinces rhénanes furent rendues à l'Allemagne après 1814, les monarques de la Sainte-Alliance de cette époque stipulèrent soigneusement qu'il n'y aurait pas de conscription pour l'armée prussienne avant un laps de six ans. Et cependant les provinces rhénanes n'avaient fait partie de la République française et de l'Empire que pendant une vingtaine d'années. L'Alsace-Lorraine a été française pendant deux siècles. »

L'Alsace-Lorraine allait montrer qu'elle l'était toujours.

Ce ne fut pas une émigration, ce fut un exode que vit cette dernière journée de septembre.

Tout un peuple d'émigrants, fuyant le sol natal! Depuis l'antiquité, jamais vit-on pareilles scènes? Et ceux qui restaient gardaient une muette résignation et nourrissaient en secret l'espoir de redevenir bientôt Français.

Oui, l'Alsace-Lorraine est pour l'Allemagne ce qu'a été la Vénétie pour l'Autriche, une plaie au flanc, un ennemi intérieur, une cause de faiblesse plutôt qu'un élément de force. La ville de Metz fournissait, par exemple, à la France, environ 500 conscrits par an. En 1873, elle en fournit 15 à la Prusse, et encore peu valides, faibles, estropiés.

L'Alsace et la Lorraine sont françaises, françaises de nom, de sang et de cœur. Elles ne seront jamais provinces allemandes. Ceux qui les ont quittées les regrettent et rêvent d'aller s'asseoir au foyer natal; ceux qui y sont restés attendent le jour où le drapeau français reparaitra sur leurs cités affranchies.

On ne possède pas ce qu'on dérobe, on s'en sert, on le viole, on l'use. L'Alsace et la Lorraine ne seront jamais à la Prusse. Mais l'Alsace et la Lorraine sont à la France par leur souvenir, par leur dévouement, par leur amour. C'est à la France à les reconquérir par l'apreté de son travail, l'énergie de sa volonté, la maturité de sa raison et la force de son bras.

Nous recevons d'un de nos adhérents, la poésie suivante, toute de circonstance :

VINGT ANS APRÈS !

1^{er} octobre 1872. — 1^{er} octobre 1892.

*Vingt ans sont écoulés depuis le jour maudit,
Où de vivre au pays il nous fut interdit,
Sous peine de servir l'Allemagne abhorrée
Et de trahir ainsi notre France adorée.*

*Vingt ans sont écoulés, et le Teuton vainqueur
Continue à fouler de l'Alsace le cœur;
Et nous, de paix fêrus, malgré des monceaux d'armes,
Nous laissons tout un peuple en proie aux pires larmes!*

*Quand donc viendra le jour aux splendides lueurs,
Où de nos provinces ivres de délivrance,
Seront enfin chassés les cruels oppresseurs?*

*Ah! vite on oubliera les temps de la souffrance,
Lorsqu'au dôme (1) on verra flotter nos trois couleurs
Et qu'on pourra crier: « Vive! vive la France! »*

PAL.

(1) La Cathédrale de Strasbourg.

CYCLES L. ROCHET, DE PARIS

VENTE
ACCESSOIRES
LEÇONS
RÉPARATIONS

EDGARD GAUTIER

Seul agent pour la Région

ATELIER SPÉCIAL
pour la réparation
DES PNEUMATIQUES
EN TOUTS GENRES

LYON — 3, Place Saint-Pothin, 3 — LYON

Le Championnat de France « **Bicyclette Vitesse** »
a été gagné sur une de nos machines.

Le Pneumatique L. Rochet, breveté, se répare en 5 minutes maximum.

CABINET DENTAIRE

F. GROUZET, Dentiste, 19, Place de la Croix-Rousse, 19

Plombage, masticage, aurification, blanchiment et raffermissement des dents ébranlées, extraction sans douleur par anesthésie locale, spécialité pour la pose des dents sans serochet, sans ligature et sans extraction des racines, redressement des dents chevauchées, par l'appareil Grouzet. — Eau et poudre dentifrice — La Maison reçoit les Bons du Crédit ouvrier. — PRIX MODÉRÉS.

Toutes les pièces sortant de la Maison sont garanties dix ans.

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.

45.284. — Imp. WALTENER ET C^e, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.